



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 3 juillet 2024

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MARDI 9 JUILLET 2024 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 29 février 2024 et 04 avril 2024
- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
- 1. Approbation de la révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U.
- 2. Instauration du Droit de Préemption Urbain renforcé (D.P.U.) sur le territoire de la commune de Parmain
- 3. Instauration du contrôle des divisions foncières sur le territoire de la commune de Parmain
- 4. Désaffectation du logement situé à l'école Marie Marvingt, 28 bis rue du Maréchal Joffre
- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

